



VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE- DESMAURES

RÈGLEMENT N° 2011-257

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2011-257 AU
MONTANT DE 1 000 000 \$ POUR LE
RESURFAÇAGE ET LA POSE DE BORDURES SUR
LA RUE DES LANDES**

ÉCHÉANCIER

AVIS DE MOTION :	FAIT LE 18 AVRIL 2011
DÉPÔT ET ADOPTION DU RÈGLEMENT :	LE 2 MAI 2011
DÉPÔT CERTIFICAT PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT :	LE 16 MAI 2011
EN VIGUEUR :	LE 13 JUILLET 2011

NOTE EXPLICATIVE

Ce règlement autorise des travaux pour le resurfaçage et la pose de bordures et trottoirs sur la rue de Landes. Ce règlement prévoit une dépense de 1 000 000 \$ à ces fins et décrète un emprunt du même montant afin d'en acquitter le coût.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÈGLEMENT N° 2011-257

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2011-257
AU MONTANT DE 1 000 000 \$ POUR LE
RESURFAÇAGE ET LA POSE DE
BORDURES SUR LA RUE DES LANDES**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance tenue par le conseil municipal le 18 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

1. Des travaux pour le resurfaçage et la pose de bordures sur la rue des Landes sont décrétés et une dépense de 1 000 000 \$ est autorisée à ces fins.

Ces dépenses sont détaillées à l'annexe I de ce règlement.

2. Aux fins mentionnées à l'article 1, et pour pourvoir au paiement des frais contingents, le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 000 000 \$, afin de pourvoir au paiement de cette dépense, la Ville décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

3. Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue à l'article 2, est destinée à renflouer le fonds général de la Ville de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du présent règlement, relativement à l'objet de celui-ci.

4. Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec ou 547 de la Loi sur les cités et villes.

5. La Ville affecte à la réduction de l'emprunt décrété toute subvention ou contribution financière recevable pour le paiement d'une dépense visée à ce règlement.

6. Si le montant d'une appropriation dans ce règlement est plus élevé que la dépense faite en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer une autre dépense décrétée par ce règlement et dont l'appropriation est insuffisante.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 2^e jour de mai 2011.



Marcel Corriveau, maire



M^e Caroline Nadeau,
Greffière



AVIS DE MOTION



39- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2011-257 POUR UN MONTANT DE 1 000 000 \$ POUR LE RESURFAÇAGE ET LA POSE DE BORDURES SUR LA RUE DES LANDES

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2011-264, point no 39, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-257

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-257 pour un montant de 1 000 000 \$ pour le resurfaçage et la pose de bordures sur la rue des Landes. Ce montant étant différent du PTI adopté pour l'année 2011, une reddition de compte sera effectuée ultérieurement afin d'expliquer cette fluctuation.

ANNEXE I

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

SECTION 1

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux consistent au resurfaçage et à la pose de bordures sur la rue des Landes

SECTION II

ESTIMATION DES COÛTS

2. Le coût des travaux mentionnés à l'article 1 est estimé à 1 000 000 \$ et se détaille comme suit :



Estimation des coûts

Projet: Réfection de la rue des Landes

Date: 2011-06-02

De la rue Lionel-Groulx à la rue Saint-Félix

PARTIE 1 - ÉGOUT

<i>Art.</i>	<i>Description</i>	<i>Qté</i>	<i>Unité</i>	<i>Prix</i>	<i>Montant</i>
1,1	Déplacement de puisard	1	unité	2 400.00 \$	2 400.00 \$
1,2	Remplacement de puisard	2	unité	2 970.00 \$	5 940.00 \$
1,3	Installation de puisard	1	unité	3 000.00 \$	3 000.00 \$
1,4	Enlèvement de puisard	1	unité	770.00 \$	770.00 \$
1,5	Tête de puisard à remplacer	2	unité	600.00 \$	1 200.00 \$
1,6	Ajustement de puisard	39	unité	400.00 \$	15 600.00 \$
1,7	Ajustement de regard				
	Ajustement de cadre et couvercle	35	unité	250.00 \$	8 750.00 \$
	Ajustement de cheminée en béton préfabriquée	1	unité	700.00 \$	700.00 \$
					38 360.00 \$

PARTIE 2 - VOIRIE

<i>Art.</i>	<i>Description</i>	<i>Qté</i>	<i>Unité</i>	<i>Prix</i>	<i>Montant</i>
Terrassement et fondation de chaussée					
2,1	Décohésionnement ou planage du revêtement bitumineux	14550	m2	3.00 \$	43 650.00 \$
2,2	Excavation et mise en forme de la surface granulaire	14550	m2	7.50 \$	109 125.00 \$
2,3	Sciage revêtement	250	m lin.	20.00 \$	5 000.00 \$
2,4	Trottoir avec bordure de granite intégrée courbe	100	m2	93.00 \$	9 520.00 \$
2,5	Fourniture et pose de bordure de granite droite	1120	m	95.00 \$	106 400.00 \$
2,6	Fourniture et pose de bordure de courbe	210	m	135.00 \$	28 350.00 \$
2,7	Dalle de béton pour boîte aux lettres	6,5	m2	82.00 \$	533.00 \$



Projet: Réfection de la rue des Landes

Date: 2011-06-02

De la rue Lionel-Groulx à la rue Saint-Félix

PARTIE 2 -VOIRIE (SUITE)

<i>Art.</i>	<i>Description</i>	<i>Qté</i>	<i>Unité</i>	<i>Prix</i>	<i>Montant</i>
2,8	Dalle pour abribus	7,8	m2	143.00 \$	1 115.00 \$
Revêtement de chaussée					
2,9	Enrobés bitumineux et grave bitume				
	ESG-10 (96kg/m2, 40 mm)	1465	T.M.	110.00 \$	161 150.00 \$
	GB-20 (192kg/m2, 80 mm)	2925	T.M.	90.00 \$	263 250.00 \$
2,10	Épaulement sur 1000 mm (épaisseur de 40 mm)	230	m. lin.	25.00 \$	5 750.00 \$
Construction et réparations des arrières					
2,11	Arrières en gazon en plaques	2680	m2	10.00 \$	26 800.00 \$
2,12	Arrières en béton bitumineux	305	m2	40.00 \$	12 200.00 \$
2,13	Arrières en pavés de béton sans fourniture	450	m2	100.00 \$	45 000.00 \$
2,14	Arrières en pavés de béton avec fourniture	50	m2	200.00 \$	10 000.00 \$
2,15	Bordure coulée en place en béton	6	m	77.00 \$	462.00 \$
2,16	Bordure universelle	159	m	35.00 \$	5 565.00 \$
2,17	Bordure en pruche	11	m	16.50 \$	182.00 \$
2,18	Muret en pierre cimenté	3,4	m2	385.00 \$	1 309.00 \$
2,19	Muret en bloc	16,2	m2	250.00 \$	4 050.00 \$
					839 411.00 \$

SOMMAIRE

Égout	38 360.00 \$
Voirie	839 411.00 \$
Sous-total:	877 771.00 \$
T.P.S. (5%)	43 888.00 \$
T.V.Q. (8.5%)	78 341.00 \$
Total:	1 000 000.00 \$